

COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2017



VILLE DE
GRANDE-SYNTHE

www.ville-grande-synthe.fr

© 03 28 62 77 00 - fax. 03 28 27 70 00

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 28 MARS 2017

A. ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Désignation des représentants au conseil d'administration du Syndicat d'Initiative**
- 2. Dépassement du quota réglementaire individuel mensuel des heures supplémentaires eu égard aux scrutins électoraux nationaux d'avril et de juin**
- 3. Création de postes – Recrutement d'agents temporaires – Renfort des services été 2017**
- 4. Mise à disposition d'agents communaux à des associations**
- 5. Recrutement des encadrants pour les activités péri et extra scolaires**
- 6. Convention de partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux**

B. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

- 1. Acquisition propriété maraîchère M. et Mme PRIESTER Pierre – Zone du Prédembourg**
- 2. Convention de mise à disposition de terrains à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Flandres Artois**

C. CONTRATS - MARCHES

- 1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 24 février 2017**

D. FINANCES

- 1. Compte de gestion 2016 / Budget principal**
- 2. Compte de gestion 2016 / Budget annexe location salles aménagées**
- 3. Compte administratif 2016 / Budget principal**
- 4. Compte administratif 2016 / Budget annexe location salles aménagées**
- 5. Affectation des résultats 2016 / Budget principal**
- 6. Affectation des résultats 2016 / Budget annexe location salles aménagées**
- 7. Impôts directs locaux / vote des taux des trois taxes**
- 8. Budget primitif 2017 / Budget principal**

9. Budget primitif 2017 / Budget annexe location de salles aménagées et entrées spectacles, infrastructures
10. Budget primitif 2017 / Budget principal / Subventions aux associations
 - 10.1 Délibération Générale
 - 10.2 Maison de l'Initiative
 - 10.3 ASTV
 - 10.4 Espace Santé du Littoral
 - 10.5 Régie de Quartier
 - 10.6 C.C.A.S.
 - 10.7 Syndicat d'Initiative
 - 10.8 A.S.F.I.
 - 10.9 Au départ d'Ajar
 - 10.10 Le Chevalet Synthois
 - 10.11 O.G.S billard
 - 10.12 O.G.S. Amicale Canine
 - 10.13 A.S.G.D.
11. PASS'PORT
12. Aide financière communale au titre des dépenses d'économie d'énergie
13. Provision pour dépréciation des comptes tiers

E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations
2. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide aux projets » au titre de l'année 2017
 - 2.1 Délibération générale
 - 2.2 Au départ d'Ajar
 - 2.3 OGS Amicale Canine
 - 2.4 A.S.F.I.
 - 2.5 A.S.G.D.
 - 2.6 Chevalet Synthois

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 1^{er} MARS 2017

PRESENTS :

M. Damien CAREME, Maire ;
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,
Olivier BERTHE Sabrina KHELLAF, Dany WALLYN, Nicolle
LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Bernard JUNOT, Najate
BELKALA Adjoints ;

Nathalie BENALLA, Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE,
Michel POLLAERT, Keltoum AMICHI, Sylvain MAZZA, José
Martinho DA SILVA, Karine FAMCHON, Sébastien WALLYN,
Karima TOUIL, Evelyne HAEGMAN, Michel DASSONVILLE, Eric
FONTAINE, Chantal VANELLE, Sélima CHABAB, Angélique
ROUCOU Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

Nadia ZEMBILGOTIAN- SARASSIN à Olivier BERTHE, Béatrice
GOIDIN à Martial BEYAERT.

ABSENTS :

Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN, Fabienne
BOLLE, Féthi RIAH, Monsieur Albert DA COSTA jusqu'à la
délibération n°1, Aïcha ZAOUÏ jusqu'à la délibération n°6.

Je propose que le secrétaire de la réunion soit Benoît CUVILLIER à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2017 vous est parvenu le 22 mars 2017.

Monsieur le Maire :

Des observations ?

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 28 MARS 2017

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des représentants au conseil d'administration du Syndicat d'Initiative

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que 2 élus représentant la ville de Grande-Synthe siègent au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Suite au changement de statut de l'Office de Tourisme en Syndicat d'Initiative, il convient donc de désigner deux membres de l'assemblée qui représenteront la ville de Grande-Synthe au sein de son conseil d'administration.

Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame Karine FAMCHON et de Monsieur Dany WALLYN.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Aucune autre candidature n'est présentée.

En vertu de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Vote :

Pour : 26

Abstentions : 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Suite au vote sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative Madame Karine FAMCHON et Monsieur Dany WALLYN.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DESIGNE pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative Madame Karine FAMCHON et Monsieur Dany WALLYN.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>26</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)</i>

Arrivée de Monsieur Albert DA COSTA

2. **Dépassement du quota réglementaire individuel mensuel des heures supplémentaires eu égard aux scrutins électoraux nationaux d'avril et de juin**

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les services municipaux seront particulièrement sollicités par la préparation et la tenue des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 ainsi que par les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

En ce sens, cet accroissement exceptionnel de travail provoquera, pour beaucoup d'agents, le dépassement du quota des 25 heures supplémentaires mensuelles défini par le décret 2002-60 modifié.

C'est pour cela que Monsieur Le Maire demande à ce que l'assemblée délibérante, autorise durant ces périodes, le dépassement de ce quota individuel réglementaire par les agents municipaux eu égard aux circonstances exceptionnelles que seront les élections nationales précitées, conformément à l'alinéa 2 de l'article 6 du décret précité relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire dépasser le contingent individuel mensuel d'heures supplémentaires fixé réglementairement à 25, pour et durant les circonstances exceptionnelles que sont les élections nationales présidentielles et législatives de 2017 par les agents,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'en informer le Comité Technique.

IMPUTE les dépenses au budget.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

3. **Création de postes – Recrutement d'agents temporaires – Renfort des services été 2017**

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renforcer les services communaux durant la période estivale par la création d'emplois temporaires.

Il propose donc de créer les postes suivants :

16 postes d'Adjoint technique du 01.04 au 30.06.2017 à temps complet,
1 poste d'Adjoint technique du 01.05 au 30.06.2017 à temps complet,
2 postes d'Adjoint technique du 01.06 au 30.09.2017 à temps complet,
1 poste d'Adjoint technique du 15.06 au 15.09.2017 à temps partiel 50%,
47 postes d'Adjoint technique du 01.07 au 31.08.2017 à temps complet,
10 postes d'Adjoint technique du 01.07 au 30.09.2017 à temps complet,
1 poste d'Adjoint technique du 03.07 au 04.08.2017 à temps partiel 50%,
5 postes d'Adjoint technique du 01.08 au 31.08.2017 à temps complet,
1 poste d'Adjoint technique du 01.08 au 15.09.2017 à temps complet,
2 postes d'Adjoint technique du 01.08 au 30.09.2017 à temps complet,
11 postes d'Adjoint d'animation du 01.07 au 31.08.2017 à temps complet,
1 poste d'Adjoint d'animation du 15.06 au 31.08.2017 à temps complet,
1 poste d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe du 01.06 au 31.08.2017 à temps complet,
1 poste d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe du 01.07 au 31.08.2017 à temps complet,
1 poste d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe du 01.07 au 30.09.2017 à temps complet,
1 poste d'Adjoint administratif du 01.06 au 30.09.2017 à temps complet,
4 postes d'Edicateur APS du 03.07 au 27.08.2017 à temps complet.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes énumérés ci-dessus,

D'IMPUTER les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

VOTE	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

4. Mise à disposition d'agents communaux à des associations

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et du décret 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, une délibération est obligatoire pour mettre à disposition un agent communal volontaire au sein d'associations et d'organismes extérieurs.

L'article 11 du décret précité fixe les modalités financières salariales entre cet organisme et la ville de Grande-Synthe, prévoyant le remboursement des salaires et charges afférentes au fonctionnaire mis à disposition.

4 agents titulaires sont concernés :

- Madame Verpoort Francine (adjoint administratif) mise à disposition de la Maison d'Initiative à 100%.
- Madame Fleur Marie Michèle (adjoint administratif) mise à disposition de l'Amicale du personnel communal à 100 %.
- Madame Fournier Evelyne (adjoint administratif) mise à disposition à l'OGS Union à 50%.
- Monsieur Muszynski Philippe (directeur territorial) mis à disposition de la Régie de Quartiers à 100%

Une convention explicitant les règles statutaires de mise à disposition et les modalités financières régissant les écritures comptables permettant de valoriser la masse financière des salaires et des charges du personnel mis à disposition doit être signée entre la ville de Grande-Synthe et les organismes ci-dessus mentionnés

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE : de mettre à disposition les agents communaux volontaires suivants :

- Madame Verpoort Francine (adjoint administratif) à la maison d'initiative à 100%.
- Madame Fleur Marie Michèle (adjoint administratif) à l'amicale du personnel communal à 100 %.
- Madame Fournier Evelyne (adjoint administratif) à l'OGS Union à 50%.
- Monsieur Muszynski Philippe (directeur territorial) à la Régie de Quartiers à 100%.

DE DEMANDER : le remboursement des salaires et charges des agents mis à disposition à compter du 1^{er} avril 2017.

D'ADOPTER : les dispositions de la convention de mise à disposition des agents de la Ville de Grande-Synthe aux organismes.

D'AUTORISER : Monsieur le Maire à signer les dites conventions de mise à disposition.

VOTE	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. Recrutement des encadrants pour les activités péri et extra scolaires

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal de la ville de Grande-Synthe, à plusieurs reprises, a délibéré pour assurer le recrutement d'encadrants permettant le fonctionnement des petits et grands parcours.

Ils s'accompagnent des dispositifs PAJ, des activités extra scolaires et animation / surveillance des cantines sans oublier en période de vacances scolaires les ACM avec ou sans hébergement.

Afin de rendre plus lisible et homogène les différentes modalités de recrutement, des différents personnels encadrant, Monsieur Le Maire propose 2 types de contrats pour l'encadrement des activités citées.

- Contrat d'engagement éducatif pour les ACM des périodes scolaires.
- Contrat de vacataires pour les activités en périodes scolaires.

En ce qui concerne le fonctionnement des ACM, conformément à la délibération du 16 décembre 2015, visée par Monsieur Le Préfet de Dunkerque le 18 décembre 2015, le personnel travaillant comme encadrant lors des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement pour les périodes des vacances scolaires continuera à être recruté par les contrats d'engagement éducatif, spécialement adaptés aux contraintes, fonctionnements et organisations des ACM, et ce conformément à la loi 2006-586 relative à l'engagement éducatif et à ses textes d'application.

Les encadrants, recrutés par contrat d'engagement éducatif, continueront à être rémunérés selon les conditions de rémunération reprises dans le tableau annexe 1.

En ce qui concerne les activités réalisées en période scolaire, les encadrants seront recrutés comme vacataires. Celles-ci ne nécessitent pas la création de postes permanents car s'agissant d'activités présentant un caractère ponctuel occasionnel discontinu et spécifique. Les vacataires cotiseront à l'IRCANTEC et seront rémunérés à la vacation selon les modalités reprises dans le tableau annexe 2.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter le personnel des ACM selon les conditions définies par le tableau 1 et le personnel des activités en période scolaire selon celles du tableau 2.

DE CHARGER : Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des candidats retenus selon leur profil et poste occupé

DE PREVOIR : à cette fin les crédits nécessaires au chapitre et budget s'y rapportant.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>29</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

J'ai une petite question en terme de rémunération. Rien ne change ?

Monsieur BERTHE :

Non rien ne change. Je dirais juste qu'il y a un changement par rapport aux vacataires puisque ces derniers seront rémunérés sur la base du taux horaire du smic avec un coefficient multiplicateur, ce qui n'était pas le cas auparavant où ils étaient sur un indice et comme l'indice ne bougeait pas les salaires n'augmentaient pas. Comme le smic augmente le salaire des vacataires va donc augmenter.

6. Convention de partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les principales missions du Centre Régional des Ressources Génétiques (CRRG) et l'antériorité du partenariat entre la ville de Grande-Synthe et le CRRG. Il stipule que la présente convention de partenariat a pour but de formaliser les collaborations engagées entre la Ville de Grande-Synthe et le CRRG, de fixer d'un commun accord les priorités d'actions au cours de prochaines années et d'en préciser les modalités.

La convention de partenariat propose 3 axes principaux :

- la valorisation du patrimoine fruitier régional,
- les opérations d'éco-pâturage et la valorisation des races régionales,
- la valorisation du patrimoine légumier régional.

Pour chacune des thématiques, le CRRG et la ville de Grande-Synthe formalisent, par le biais de la signature de ce renouvellement de convention de partenariat, leurs engagements réciproques en matière d'opérations de plantations de vergers de haies fruitières, d'opérations d'éco pâturage, d'assistance, de formations, de conseils...

La présente convention est conclue sur la période 2017-2020, à compter du 1^{er} mai 2017. Cette convention se terminera au plus tard le 31 décembre 2020.

Une participation financière forfaitaire de 4 000 euros net de taxes sera versée par la Ville de Grande-Synthe à Espaces naturels régionaux.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Arrivée de Madame ZAOUÏ Aïcha

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Les 4 000 euros c'est pour les 3 années ? Ce n'est pas annuel ?

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas spécifié mais je pense que c'est annuel.

Madame CHABAB :

Régulièrement on a des conventions de partenariat qui sont présentées ici au conseil. Est-ce qu'il est possible d'avoir un bilan d'activités de la plus value de ces conventionnements car même si c'est en terme d'expertise et que ce n'est pas forcément quantitatif, je pense que c'est plus qualitatif, il serait intéressant que l'on ait un retour.

Monsieur le Maire :

On va demander aux guides nature parce que c'est eux qui sont en lien constant avec le CRRG sur les plantations...

Madame CHABAB :

J'imagine qu'il y a un bilan d'activités...

Monsieur le Maire :

Un bilan des liens, des relations car ils forment aussi le personnel de la ville.

B. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Acquisition propriété maraîchère Monsieur et Madame PRIESTER Pierre – Zone du Prédembourg

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir à Monsieur et Madame PRIESTER Pierre leur propriété maraîchère située dans la zone du Prédembourg, cadastrée section AV n° 39 – 213 – 214 – 215 – 217 – 219 – 250 – 276 – 277 pour une superficie totale de 9 ha 69 a 63 ca.

Cette propriété est libre d'occupation suite à la cessation d'activité des propriétaires exploitants.

Cette acquisition rentre dans le cadre de la démarche de transition par la commune, vers le développement durable et la mise en œuvre d'un système alimentaire (production, distribution, consommation) à la fois plus ancré dans le territoire, plus résilient et durable et aussi de développer l'agriculture biologique sur son territoire.

Pour ce faire, la commune souhaite développer un projet pilote de ferme urbaine multi services dans le cadre d'un large partenariat avec la CUD, diverses associations et des maraîchers locaux.

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Flandres Artois est titulaire d'une promesse unilatérale de vente consentie par les propriétaires actuels du bien, M. et Mme PRIESTER.

Elle a effectué un appel public de candidatures pour l'acquisition de ces parcelles auquel la Commune de Grande-Synthe a répondu par courrier en date du 13 décembre 2016.

La SAFER a accepté la candidature de la Commune de Grande-Synthe en date du 27 janvier 2017. Elle substituera, en vertu des articles L141-1-2 du Code Rural, la Commune de Grande-Synthe sur la promesse de vente ci-dessus.

La vente, la location ou le transfert de jouissance sont interdits sans l'autorisation de la SAFER Flandres Artois pendant 20 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente. La SAFER Flandres Artois bénéficie également d'un pacte de préférence durant 20 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

Le prix d'acquisition, fixé par le service des domaines est de 830 000 euros, prix principal auquel s'ajoutent les frais de la SAFER Flandres Artois de 8.5 % hors taxes du prix principal soit de 70 550 euros et la taxe sur la valeur ajoutée sur ces frais soit 14 110 euros, soit un montant total de 914 660 euros.

Ces terrains sont situés dans l'aire géographique de compétence de la SAFER Flandres Artois qui va accompagner le projet de mise en valeur de ces terrains avec la commune, ceci avec l'assentiment du monde agricole.

La commune prend en charge les frais d'acte notarié.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE d'acquérir à Monsieur et Madame PRIESTER Pierre la propriété maraîchère susvisée pour un montant total de 914 660 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte notarié.

CHARGE l'étude de Maître Bertrand DELEPLANQUE, notaire à Dunkerque de la rédaction de l'acte de vente.

VOTE
Pour 28
Contre 0
Abstentions 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Monsieur le Maire :

Des questions sur cette délibération ?

Madame CHABAB :

C'est presque un million d'euros, je trouve que c'est très élevé surtout dans le contexte financier que l'on connaît où l'on doit faire très attention aux dépenses publiques. Pour ces raisons on ne votera pas cette délibération d'autant que l'on est engagé sur 20 ans.

Monsieur le Maire :

On est engagé avec la SAFER sur 20 ans.

Madame CHABAB :

Cela veut dire que la ville est engagée avec la SAFER sur 20 ans et on ne peut pas se séparer de ce terrain...

Monsieur le Maire :

Si avec l'accord de la SAFER. Parce que la SAFER peut garantir que cela restera dans le monde agricole. Elle est là pour protéger les terres pour éviter que les terrains agricoles soient constructibles. C'est toute la tractation que l'on a eue car au départ, pour ne rien vous cacher, ces terres là on avait demandé à l'Etablissement Public Foncier Régional de les acheter et en fait la SAFER a préempté au moment de la vente ne sachant pas pourquoi on avait acheté ces terres. Mais c'est ce que l'on avait expliqué ici au conseil municipal c'est qu'on veut acheter ces terrains pour faire une ferme urbaine, pour réimplanter de jeunes maraîchers bio et travailler avec le lycée horticole de Leffrinckoucke et des petites exploitations en incubateurs d'entreprises pour qu'après ils prennent leur essor en tant qu'exploitant et donc à terme ces terres pourraient être revendues à des jeunes qui sortiraient de formation, qui seraient passés en incubation pour ouvrir leur propre exploitation et moi je tiens à ce que cela soit de l'exploitation bio c'est pour cela que l'on achète les terres sinon on aurait aucune garantie que cela soit de l'exploitation bio. Effectivement c'est une opération qui a un coût mais c'est un coût que l'on assume aujourd'hui, que l'on retrouvera plus tard. C'est un investissement comme on peut le revendre après. Les terres ont été estimées à ce prix car il y a aussi un hangar avec une chambre froide pour conserver les cultures et c'est aussi cela qui fait le prix et non pas que le terrain.

Madame ROUCOU :

Deux questions encore. Qui va assumer les frais de fonctionnement à l'année ? Je vois qu'il y a un large partenariat avec la CUD, des associations. C'est quoi ce partenariat ?

Monsieur le Maire :

Pour l'instant il faut le monter et il n'y a pas forcément de frais liés à l'exploitation en tant que telle. Ce projet est en train de se monter avec la Communauté Urbaine, il y a un travail qui se fait également avec une ferme de la Communauté Urbaine qui est sur le terrain du bois des Forts où la CUD avait une ferme avec du personnel, on va la remettre en exploitation et c'est vraiment travailler l'incubation de jeunes maraîchers bio. Il y a donc un dispositif à créer avec le lycée horticole c'est un partenariat qui est en train de se mettre en place aujourd'hui entre la ville, la Communauté Urbaine et le lycée horticole de Leffrinckoucke.

Madame CHABAB :

Pour l'exploitation agricole OK mais la ferme urbaine va bien être gérée par la ville de Grande-Synthe ?

Monsieur le Maire :

On ne sait pas encore comment le portage va se monter. On a fait des demandes, rappelez-vous aussi qu'on est aidé par l'ADEME pendant 3 ans donc on aura une partie du fonctionnement qui va être

assumé. Mais sur le porteur du projet ce sera nous ou un autre acteur. On vous présentera le projet au moment où il sera mûr, au moment où il sortira. Aujourd'hui il y avait la vente des terres donc il fallait se prononcer sur la vente et faire l'acquisition des terres. Historiquement dans cette ville, cela se faisait plus dans les années 70-80 où la ville achetait beaucoup de terres agricoles ce qui permet encore d'avoir des exploitations. On a encore par exemple les 10 hectares qui sont derrière le Stadium du Littoral. On a 10 hectares qui sont donnés tous les ans en exploitation par un bail précaire à un exploitant agricole. C'est des terres que l'on va aussi récupérer dans le cadre de ce projet là. On est en train de conserver des terres que l'on veut garder pour l'agriculture pour pouvoir fournir nos cantines scolaires, travailler le circuit court dans la logique de la ville en transition dans laquelle nous sommes.

2. Convention de mise à disposition de terrains à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Flandres Artois

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention de mise à disposition avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Flandres Artois, afin de lui confier la gestion temporaire des terrains achetés par la commune à M. et Mme PRIESTER Pierre, dans la zone du Prédembourg, ceci conformément aux dispositions des articles L 142-6 et L 142-7 du code rural.

Cette convention, d'une durée de 6 ans, prend effet au 01/10/2017 pour s'achever le 30/09/2023. Le montant de la redevance annuelle due par la SAFER Flandres Artois est de 15 euros l'hectare, la superficie totale mise à la disposition de la SAFER Flandres Artois est d'environ 8 ha 56 a 65 ca.

Cette convention permet de définir les missions et obligations de la SAFER Flandres Artois qui utilisera les terrains aux fins d'aménagement parcellaire ou de mise en valeur agricole, la conversion en agriculture biologique est permise ; les dispositions prévues dans cette convention contribueront à la mise en œuvre du projet pilote de ferme urbaine multi services engagé par la commune.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de signer avec la SAFER Flandres Artois une convention de mise à disposition pour lui confier la gestion temporaire des terrains de Monsieur et Madame PRIESTER Pierre achetés par la ville, situés dans la zone du Prédembourg.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Monsieur le Maire :

C'est la suite logique de ce que je viens de vous expliquer.

C. CONTRATS -MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 24 février 2017

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics; Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision

concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 24 février 2017.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 24 février 2017.

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

C'est la deuxième nouvelle délibération ?

Monsieur le Maire :

Non il n'y en avait qu'une.

D. FINANCES

1. Compte de gestion 2016 / Budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Receveur.

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion a été transmis par le Receveur avant le 1^{er} Juin conformément à la loi et qu'il reflète exactement la ventilation détaillée des crédits budgétaires du Compte Administratif 2016 présenté par l'ordonnateur et dégage le même résultat que ce dernier avant prise en compte des reports dépenses et recettes soit :

Résultat de l'Exercice 2016 :

- Investissement : Excédent : **3 191 399.30 €**
- Fonctionnement : Excédent : **5 657 452.97 €**

Résultat de clôture de l'Exercice 2016 (compte tenu du résultat de clôture 2015) :

- Investissement : Excédent : **3 179 405.29 €**
- Fonctionnement : Excédent : **5 657 452.97 €**

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion reprenant ces résultats est joint à la présente délibération.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte de Gestion 2016- budget principal, tel qu'il est présenté.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

2. Compte de gestion 2016 / Budget annexe location de salles aménagées

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Receveur.

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion a été transmis par le Receveur avant le 1^{er} Juin conformément à la loi et qu'il reflète exactement la ventilation détaillée des crédits budgétaires du Compte Administratif 2016 présenté par l'ordonnateur et dégage le même résultat que ce dernier avant prise en compte des reports dépenses et recettes, soit :

Résultat de l'Exercice 2016 :

- Investissement :	Déficit :	77 715.64 €
- Fonctionnement :	Excédent :	127 774.79 €

Résultat de clôture de l'Exercice 2016 (compte tenu du résultat de clôture 2015) :

- Investissement :	Déficit :	114 878.85 €
- Fonctionnement :	Excédent :	127 774.79 €

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion reprenant ces résultats est joint à la présente délibération.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte de Gestion 2016 - budget annexe, tel qu'il est présenté.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

3. Compte administratif 2016 / Budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, et R2342-1 à D2342-12 ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte de l'exercice 2016, Budget Principal, qui résulte de la gestion du mandat de Monsieur Le Maire, sous la présidence de Monsieur Martial BEYAERT, élu par le conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Damien CAREME s'est retiré au moment du vote et n'a pas assisté à la discussion.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'il est indiqué sur le tableau annexé à la présente délibération.
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau annexe.

Il est précisé que les résultats font l'objet d'une affectation lors de cette séance car ils sont repris dans le Budget Primitif 2017.

Nombre de voix contre : 2

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE : le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.

VOTE	
Pour	27
Contre	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
Abstention	0

Ne participe pas au vote : D. CAREME

4. Compte administratif 2016 / Budget annexe location salles aménagées

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, et R2342-1 à D2342-12 ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte de l'exercice 2016, Budget Annexe qui résulte de la gestion du mandat de Monsieur Le Maire, sous la présidence de Monsieur Martial BEYAERT, élu par le conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Damien CAREME s'est retiré au moment du vote et n'a pas assisté à la discussion.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'il est indiqué sur le tableau annexé à la présente délibération.
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau annexe.

Il est précisé que les résultats font l'objet d'une affectation lors de cette séance car ils sont repris dans le Budget Primitif 2017.

Nombre de voix contre : 2

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE : le compte administratif 2016 du budget annexe location de salles aménagées.

VOTE	
Pour	27
Contre	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
Abstention	0

Ne participe pas au vote : D. CAREME

Monsieur BEYAERT :

Mesdames, Messieurs les élus (es),
Mesdames, Messieurs,

Nous venons de procéder aux votes pour l'approbation des comptes de gestion du budget principal et du budget annexe location des salles aménagées, c'est un moment important pour les finances de notre ville car c'est le moment de valider la sincérité de ces comptes de gestion vérifiés par Monsieur le receveur.

Je vous propose maintenant de vous présenter nos comptes administratifs pour le budget principal et le budget annexe location des salles aménagées de façon conjointe.

C'est un moment important pour nous les élus, c'est le moment de clôturer une année comptable, mais c'est aussi le moment de faire le point sur les finances de notre ville, de faire le point sur notre capacité à financer notre Budget Primitif 2017 par notre excédent de fonctionnement, mais aussi par notre excédent d'investissement.

Ainsi va la tenue des finances d'une collectivité, il faut savoir faire preuve de prudence, il faut savoir faire preuve d'anticipation, il faut savoir faire preuve de bonne gestion.

Nous le savons tous, les contraintes budgétaires et les lourdes contributions des collectivités au redressement des finances publiques grèvent de plus en plus nos budgets, nous sommes également contraints par le peu de dynamique de nos recettes, les 2/3 de celles-ci sont, en effet, constituées de compensations qui n'évoluent pas.

Nous avons également fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens en, je le rappelle, n'augmentant pas les taux d'imposition.

J'aime à le dire, il faut inventer l'avenir, inventer l'avenir en prenant en considération ses évolutions, mais aussi inventer l'avenir en continuant à proposer un haut niveau de services à nos habitants, habitants d'une cité ouvrière qui sont en première ligne face aux exclusions – ce sont nos habitants qui sont les plus touchés par la précarité, le chômage, les bas salaires, ce sont nos habitants les plus touchés par les maladies, la malbouffe, la pollution industrielle.

Alors à notre niveau, il nous faut lutter, lutter mais pas seulement, il nous faut aussi inventer l'avenir et le rendre désirable.

L'excédent brut de fonctionnement pour 2016, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réalisées sur l'exercice dans cette section (opérations réelles et opérations d'ordre), s'élève à la somme de 5 657 452.97 euros.

Compte tenu de l'excédent net en section d'Investissement de 3 179 405.29 euros, il reste donc disponible, pour financer le BP 2017, une somme de 8 836 858.26 euros.

Quelques explications sur cet excédent global :

Il résulte principalement de dépenses non réalisées 3 444 893.63 euros en opérations réelles de fonctionnement et 6 379 696.14 euros pour l'investissement ceci atténué par des recettes non réalisées (554 577.87 euros de moins en fonctionnement et 463 641.88 euros de moins en investissement).

Concernant les recettes, le chapitre 70 (produits des services) enregistre un déficit de recettes pour un total de 138 571.34 euros, il apparaît donc que les prévisions ont été respectées. Ce chapitre enregistre les versements liés aux diverses régies (guichet unique, marchés etc.) poste sur lequel les prévisions ont été respectées (articles 70631,7066 par exemple).

Par contre il comptabilise également les opérations liées au Budget annexe (répartition des dépenses finales entre le Budget principal et le Budget annexe) et ce sont donc les comptes correspondants qui n'ont pas été réalisés en totalité (article 70872 : 120 065.53 euros disponibles).

Cependant ce déficit de recettes est largement compensé par la subvention d'équilibre non versée en dépenses (compte 65738) à concurrence de 479 600 euros, dû notamment à la non réalisation sur 2016 des travaux prévus pour le lieu musical.

Toutefois au chapitre 74, relatif aux dotations et subventions, il apparaît un déficit de 273 557 euros par rapport aux prévisions qui s'expliquent notamment par des subventions de la CAF revues à la baisse ou des retards de paiement notamment pour le CEJ - 101 500 euros par rapport aux prévisions, subvention LEA non versée en 2016 mais versée en début d'année 2017, mais qui n'a pu être rattachée car nous n'avions pas reçu la notification du versement avant le 31 décembre 2016. De même pour les subventions de l'ADEME à hauteur de 97 160 euros, nous avons eu le versement de 52 710 euros au début février 2017.

En investissement, d'un point de vue global, les recettes encaissées ont été inférieures aux prévisions (- 463 641.88 euros) avec toutefois un taux de réalisation de 95.89%, d'ailleurs au niveau des reports de recettes nous avons inscrit que 68 179 euros, car une part importante des recettes prévues ont été encaissées au cours de l'année 2016.

Le disponible concerne principalement le chapitre 23 et tout particulièrement les crédits ouverts au titre du remboursement du budget annexe vers le budget principal pour les travaux du lieu musical (- 325 000 euros).

Concernant les dépenses en fonctionnement, les prévisions, en dépenses réelles de fonctionnement, ont été réalisées à hauteur de 94.47 % (95.82 % en 2015).

Les crédits non utilisés pour un total de 3 444 893.63 euros se situent principalement :

- au chapitre 011 (charges à caractère général) pour 1 180 979.49 euros (contre 809 706.63 euros sur 2015) sur différents comptes.
Ceci résulte de causes diverses : décalage en raison des délais nécessaires en matière de procédures de marchés publics, dépenses moins coûteuses que prévues.
- au chapitre 012 (charges de personnel) pour 1 637 707.10 euros. En 2016 effectivement l'effort de cadrage a porté principalement sur ce chapitre, avec le non remplacement des départs en retraite en totalité et une mutualisation optimisée des postes.
- au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 514 460.80 euros.
Cet écart résulte de la subvention d'équilibre du Budget Annexe (compte 65738) inférieure au montant prévu.

En investissement, le taux de réalisation des dépenses réelles (reports compris) est cette année de 79.15% (92.27% en 2015) soit 13 061 705.89 euros.

Ce taux de réalisation est plus faible que l'année dernière et s'explique notamment par le report en 2017 de grands projets, notamment les travaux pour le Centre de Santé, les travaux relatifs au lieu musical et à la modernisation de l'éclairage public.

Les crédits non utilisés soit 3 570 636.33 euros se situent principalement :

- Au chapitre 21 relatif aux acquisitions : 523 577.06 euros de dépenses non réalisées (dépenses d'équipements, de matériels, non utilisation de la compensation foncière CUD sur 2016 budgétée à 140 000 euros).
- Au chapitre 23 relatif aux travaux : 2 922 487.80 euros de dépenses non réalisées ou d'un coût inférieur aux prévisions.

Il faut rappeler que les dépenses d'équipement ont été financées sur cet exercice avec un emprunt de 2.6 M€ afin de permettre à la ville de profiter des taux d'emprunt extrêmement bas et de proposer une politique d'investissement ambitieuse pour 2017.

Concernant le budget annexe location des salles aménagées qui est consacré aux opérations en dépenses-recettes assujetties à la TVA comme la location de salles ou l'entrée aux spectacles. Concernant ce budget les résultats dégagés sont de - 114 878,95 euros en investissement et de + 127 774,79 euros en fonctionnement.

Je vous propose maintenant de procéder aux votes en vous précisant que les résultats validés ce soir feront l'objet d'une affectation au Budget Primitif à l'ordre du jour de notre conseil municipal.

Voilà Monsieur le Maire les comptes administratifs budget principal et budget annexe locations de salles aménagées ont été votés et je vous en félicite.

Monsieur le Maire :

Merci Martial.

5. Affectation des résultats 2016 / Budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2016 est voté ce jour et que l'assemblée doit maintenant statuer sur l'affectation du résultat dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire rappelle d'abord ces résultats compte tenu des restes à réaliser et de l'incorporation des résultats antérieurs.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent constaté de **5 657 452.97 euros.**

Monsieur Le Maire propose l'affectation ci-après de cet excédent.

- Affectation à l'investissement (compte 1068). Excédent de fonctionnement capitalisé **5 657 452.97 euros.**

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat constaté : **3 179 405.29 euros.**

Résultat cumulé excédentaire : **393 956.23 euros** net après prise en compte des restes à réaliser.

Le résultat excédentaire investissement de 3 179 405.29 euros sera reporté au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Cette décision prend effet dans le Budget Primitif 2017 mis en délibéré ce jour,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

PREND acte des résultats de l'exercice 2016.

AFFECTE ces résultats selon la proposition de Monsieur Le Maire.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
<i>Abstention</i>	0

6. Affectation des résultats 2016 / Budget annexe location salles aménagées

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2016 est voté ce jour et que l'assemblée doit maintenant statuer sur l'affectation du résultat dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire rappelle d'abord ces résultats compte tenu de l'incorporation des résultats antérieurs.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent constaté de **127 774.79 euros.**

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé déficitaire : 114 878.85 euros (après prise en compte des restes à réaliser).

Monsieur Le Maire propose l'affectation ci-après de l'excédent de fonctionnement :

- Couverture du déficit global d'investissement **114 878.85 euros.**

- Affectation à l'investissement **12 895.94 euros.**

Total affecté (article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) : **127 774.79 euros.**

Cette décision prend effet dans le Budget Primitif 2017 mis en délibéré ce jour,

Cette décision prend effet dans le Budget Primitif 2017 mis en délibéré ce jour,

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

PREND acte des résultats de l'exercice 2016.

AFFECTE ces résultats selon la proposition de Monsieur Le Maire.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
<i>Abstention</i>	0

7. Impôts directs locaux / Vote des taux des trois taxes

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2017.

Il propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux pour 2017 soit :

- Taxe d'habitation : **26,99 %**
- Foncier Bâti : **19,03 %**
- Foncier non Bâti : **114,78 %**

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que le produit fiscal total attendu à ce titre est inscrit au Budget Primitif 2017 s'élève à la somme de **8 928 961 euros** (base prévisionnelle services fiscaux).

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE : de la non augmentation des taux pour 2017 pour les trois taxes directes locales.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. Budget primitif 2017 / Budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote du Budget Primitif 2017 se fait suivant la comptabilité M14 par nature et que, conformément à l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote sera effectué par chapitre.

Le Budget Primitif 2017 qui est proposé à l'assemblée s'équilibre en dépenses - recettes à la somme de :

- **65 683 836.76 euros** pour la section de Fonctionnement
- **21 432 834.06 euros** pour la section d'Investissement

et ce suivant le détail indiqué sur le tableau annexé.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE : le budget principal proposé.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
<i>Abstention</i>	0

9. Budget primitif 2017 / Budget annexe location de salles aménagées et entrées spectacles, infrastructures

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote du Budget Primitif 2017 se fait suivant la comptabilité M14 par nature et que, conformément à l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote sera effectué par chapitre.

Le Budget Primitif 2017 qui est proposé à l'assemblée s'équilibre en dépenses - recettes à la somme de :

- **1 241 814,06 euros** pour la section de Fonctionnement
- **821 578.85 euros** pour la section d'Investissement

et ce suivant le détail indiqué sur le tableau annexé.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE : le budget principal proposé.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
<i>Abstention</i>	0

Monsieur BEYAERT :

Mesdames, Messieurs les élus (es),
Mesdames, Messieurs,

Vous pourrez le constater au terme de ma présentation que notre Budget Primitif 2017 est un budget audacieux, c'est un budget qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 65 683 836,76 euros et surtout un budget ambitieux en terme d'investissement à hauteur de 21 432 834,06 euros.

J'ai eu l'occasion de le dire lors de la présentation du compte administratif, cela est possible car nous maintenons d'année en année notre capacité d'autofinancement qui est pour ce budget primitif de l'ordre de 5 657 452,97 euros en section de fonctionnement et de l'ordre de 3 179 405,29 euros en section d'investissement.

Vous me direz ce n'est que des chiffres et votre présentation est un peu triste, peu théâtrale...

Vous me direz Monsieur BEYAERT oublie que le moment du vote du Budget Primitif est un moment politique, comment peut-il oublier de faire de la politique à la veille d'un scrutin si important qui engagera notre pays pour les 5 années à venir.

Justement le rapport est omniprésent car, nous le savons tous ici, le 23 avril prochain nos concitoyens vont devoir faire un choix, un choix qui engagera notre pays mais qui influera aussi énormément sur la gestion de nos collectivités : le choix du toujours moins ou le choix de l'avenir désirable.

Et je ne souhaite pas que ce choix soit celui du moins de fonctionnaires, moins de services publics, plus de précarité, moins de respect de l'environnement, plus d'individualisme et moins de solidarité.

Je suis convaincu et je le dis avec beaucoup de conviction que les collectivités locales sont l'échelon le plus important entre les citoyens et l'Etat car ce sont les élus de terrain, les fonctionnaires de proximité qui connaissent le mieux les besoins des populations.

Ce sont les collectivités locales qui organisent la vie sur le territoire, qui investissent pour l'avenir, qui accompagnent les plus jeunes, qui protègent les plus anciens.

C'est ce que nous faisons ici à Grande-Synthe et ce que nous souhaitons continuer à faire ensemble.

Notre budget primitif 2017 reprend les éléments présentés lors de notre rapport d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil municipal et respecte également les préconisations faites par le cabinet Klopfer.

Concernant notre budget primitif au niveau des dépenses, les dépenses réelles de fonctionnement pour lesquelles nous poursuivons la maîtrise globale pour arriver à un montant de 61,83 millions d'euros, soit une augmentation de l'ordre de 0,41 %, cela s'explique notamment par l'augmentation de la contribution au redressement des finances publiques 1 245 000 euros en 2017 contre 632 000 euros en 2016, par une augmentation de 100 000 euros concernant la subvention pour le CCAS relative à la mise à disposition du personnel, et par une augmentation de 138 000 euros par rapport à l'année dernière pour la subvention d'équilibre vers le budget annexe due au fait que les travaux du lieu musical prévus seront en partie pris en charge par le budget annexe....

L'annuité de la dette passe de 3,01 à 3,16 millions d'euros. La baisse de la charge financière s'explique notamment par le fait que nous avons des emprunts avec la Caisse des Dépôt dont le taux d'intérêt est basé sur le taux du livret A. Comme il a baissé, cela se ressent au niveau des intérêts. Pour l'emprunt de l'année dernière on a profité d'un taux extrêmement bas de 1.36% donc l'impact sur les charges financières a été minoré (- 20 000 euros par rapport à 2016), ce nouvel emprunt explique donc l'augmentation de l'annuité de la dette qui augmente par rapport à l'année dernière mais seulement de 161 000 euros (malgré le nouvel emprunt 2016 de 2.6 millions d'euros). A savoir qu'en 2017 on a 3 emprunts qui se terminent, on aura donc plus 24 lignes mais 21 lignes d'emprunts (ou 22 si on fait l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2017).

Concernant les charges de personnel, on assiste à une maîtrise accrue des charges de personnel qui est liée au remplacement des départs à la retraite uniquement quand cela est indispensable, en mutualisant les activités ou les services, en travaillant sur les activités des agents et du périmètre d'intervention, en ayant un travail sur la mobilité et le reclassement. L'objectif est que seuls les remplacements indispensables seront validés. Les services doivent motiver leurs demandes de remplacements après avoir recherché une solution en interne. Il y a également la rationalisation des heures supplémentaires effectuées. Ces efforts nous permettent de stabiliser notre masse salariale et de ne constater une prévision d'augmentation que de l'ordre de 0.25 %.

Concernant les dépenses courantes des services, pendant plusieurs années il a été demandé aux services (sauf éducation, culture, jeunesse, associations) de baisser de 10% dans la mesure du possible les charges à caractères générales, après un effort sur plusieurs années, il a été demandé cette année aux services de proposer un budget relatif aux dépenses courantes des services au plus

proches des besoins prévus, ce qui permet d'avoir une légère augmentation maîtrisée qui se rapproche du taux d'inflation des prix prévu, soit une augmentation de 1.09 %

Concernant les subventions aux associations, il ne faut pas se fier aux chiffres annoncés et à la baisse constatée de BP à BP soit 620 000 euros soit une baisse de 9.52 %. En effet nous revenons au niveau de subventions aux associations de l'année 2015, car vous le savez l'année 2016 a été exceptionnelle notamment avec les 2 subventions versées de 320 000 euros pour UTOPIA 56 et de 281 000 euros pour l'AFEJI qui se sont occupées de la gestion du camp avant l'intervention de l'Etat.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles se situent pour notre Budget Primitif 2017 à 65.66 millions d'euros et connaissent une légère augmentation de l'ordre de 0.03 %, on pourrait même parler de stagnation.

Vous pouvez constater le manque de dynamique de nos recettes qui sont pour les 2/3 des recettes provenant de dotations qui pour certaines d'entre elles sont des compensations figées comme l'attribution de compensation de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Je vous rappelle également que nous avons décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour 2017. A ce sujet, je ne sais pas si vous avez pu lire le dossier, de la Voix du Nord de ce jour, concernant l'immobilier en Nord Pas de Calais sur lequel nous pouvons constater et nous réjouir de l'attractivité de notre ville. Concernant le prix de vente médian des maisons qui progresse de 0.04 % alors que bon nombre de communes voisines connaissent une baisse importante de cet agrégat.

Concernant nos dépenses d'investissement, elles se situent cette année à un niveau de l'ordre de 15.74 millions d'euros avec un gros effort fait sur les investissements dits de maintenance à hauteur de 9.53 millions d'euros.

Je ne citerai que les investissements importants pour l'éclairage public prévu à hauteur de 2 500 000 euros, pour la réfection du lieu musical qui est de 791 000 euros, pour l'accessibilité où nous continuons nos efforts à hauteur de 252 000 euros, le budget participatif qui verra le jour cette année avec une enveloppe de 393 000 euros, avec les travaux de voirie pour le cheminement lac du Puythouck mais aussi la délocalisation de l'école élémentaire Jules Ferry ou enfin la démolition du Centre de Santé.

Le financement de ces dépenses d'investissement est prévu, vous pouvez le constater avec un recours à l'emprunt de l'ordre de 3.6 millions d'euros, mais bien entendu cet emprunt ne sera réalisé que s'il s'avère nécessaire.

Enfin concernant notre niveau d'épargne il reste très satisfaisant et résulte bien entendu des efforts de gestion que nous avons réalisés l'année passée.

En conclusion, vous pouvez le constater la qualité de la préparation de ce budget primitif réalisé par nos services qui sont de haute technicité, je les en remercie car ils mettent tout en œuvre afin que nous puissions continuer à offrir à nos concitoyens un haut niveau de services et de participer avec les élus et habitants au fait qu'il fasse bon vivre à Grande-Synthe.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Martial.

Des demandes d'interventions ?

Madame CHABAB :

On souscrit bien un prêt cette année ?

Monsieur le Maire :

On prévoit de souscrire un prêt de 3.6 millions.

Martial BEYAERT :

C'est de la prévision et pas de la réalisation.

Madame CHABAB :

Et la vraie estimation de la réalisation ? Parce que c'est une question d'écriture budgétaire. On prévoit d'emprunter beaucoup comme cela en fin d'année on dit que l'on n'a pas souscrit de prêt à la hauteur prévue.

Monsieur le Maire :

Cette année, compte tenu des montants d'investissement qu'il y a, on prévoit de faire un emprunt pour faire face à cela, pour équilibrer le budget mais le problème des réalisations à marchés publics c'est que c'est long, s'il faut le relancer et que l'on n'a pas la dépense on ne fera pas l'emprunt. Mais c'est pour mettre des recettes en face des vraies dépenses d'investissement. On fonctionne comme cela depuis des années.

Madame CHABAB :

Je comprends bien. L'année dernière ou encore avant on avait prévu un emprunt que l'on n'a pas réalisé. Moi ce qui m'inquiète très sincèrement c'est l'analyse du cabinet Klopfer qui prévoit des baisses des participations à l'effort de la dépense publique et d'ici 2020 c'est plus de 2 millions. Donc moi quand je vois que l'on s'engage dans des emprunts sachant que l'avenir est très incertain cela m'inquiète. Je comprends bien qu'il faille quand même avancer mais je trouve que cette année l'emprunt qui est prévu est très conséquent par rapport aux autres années.

Monsieur le Maire :

Il y a des emprunts qui s'éteignent en même temps, il y en a 3 cette année et donc la capacité de désendettement ne changera pas à la fin de l'année. On a une capacité de désendettement qui est très faible, 3,3 ans, on est très bas. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de collectivités en France qui soient aussi basses que cela. Il y a en qui choisissent de ne pas avoir d'emprunt c'est leur choix je pense qu'à Saint Pol sur Mer c'était le cas pendant un certain moment mais derrière ils n'ont pas le patrimoine que nous avons à entretenir. Par exemple le Centre de Santé aujourd'hui nous n'avons pas le choix que de le refaire donc il faut bien se lancer dans des travaux à un moment donné et pour cela on ne peut pas autofinancer donc on passe par l'emprunt. L'emprunt n'est pas une mauvaise chose parce que emprunter sur 20 ans pour faire un équipement, il va profiter à des générations et donc le financement s'étale sur plusieurs générations.

Madame CHABAB :

Il me semble que le projet du Centre de Santé je l'ai voté et je suis tout à fait d'accord. Emprunter pour ce genre de projet il n'y a pas de soucis, cela ne me pose pas de problème. Emprunter 1 million d'euros pour acheter des terres agricoles là c'est autre chose. Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur le Maire :

C'est un choix politique.

Madame CHABAB :

C'est un choix politique je l'entends bien mais je vous fais part de mes inquiétudes.

Monsieur le Maire :

Sauf que vous faisiez référence à l'analyse Klopfer et l'étude montre que tous les indicateurs sont au vert. On a rétabli une partie de notre capacité d'autofinancement, on a une capacité de désendettement qui est très courte. On a une très bonne situation financière qui peut nous jouer des tours car vous savez bien qu'à un moment donné ils vont prendre l'argent là où cela va bien.

Madame CHABAB :

C'est pour cela qu'on en est là aujourd'hui, plus de dotations, on nous demande de participer à l'effort ce n'est pas pour rien. Et vous vous souvenez sur la gestion de crise du camp humanitaire, je vous disais attention le fait d'investir 500 000 euros de la ville on va attirer les foudres de l'Etat et c'était l'inquiétude de se dire ce maire qui peut se permettre d'investir autant c'est qu'il le peut donc jetons un peu un œil sur ses comptes.

Monsieur le Maire :

Ca n'a pas été le cas.

Madame CHABAB :

Aujourd'hui quand on voit que l'on n'a plus de dotations et qu'il faut participer à l'effort c'est assez inquiétant.

Monsieur le Maire :

C'est scandaleux. Même le FPIC à l'échelle de la Communauté Urbaine, c'est nous qui payons...

Madame CHABAB :

On reverse plus de 1,5 millions...

Monsieur le Maire :

Plus que cela, c'est 5 millions...

Madame CHABAB :

Pas par an ?

Monsieur le Maire :

Non je parlais du fonds de péréquation inter communale de la Communauté Urbaine. C'est l'agglomération Dunkerquoise qui paye le Stade Aréna de Nice alors que la population ici est socialement plus défavorisée que celle de Nice.

Madame CHABAB :

C'est exactement ce que je disais lors de mon intervention du DOB. On est passé d'un état protecteur à un état prédateur je suis désolée. On saute sur les collectivités territoriales et quand on entend les candidats on entend beaucoup les collectivités territoriales doivent participer...

Monsieur le Maire :

Pas tous !

Madame CHABAB :

Pas tous effectivement il y a des candidats qui prônent un avenir désirable mais je n'ai rien dit.

Monsieur le Maire :

On peut le dire.
D'autres questions ?

10. Budget primitif 2017 / Budget principal / Subvention aux associations

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

10.1 Délibération générale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme de la comptabilité M14 intervenue au 1^{er} janvier 2006 clarifie les règles en matière de décisions d'attribution des subventions.

Pour l'attribution des subventions non assorties de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut établir dans un état annexé au budget une liste des bénéficiaires précisant le montant et l'objet de la subvention (Article L2311-7 du CGCT).

L'Etat annexé au Budget Primitif 2017, présente un total des propositions pour les subventions aux associations d'un montant de **6 690 000 euros**.

Cependant, en vertu des dispositions de l'article L 452-12 du code pénal définissant la qualification de prise illégale d'intérêt, les membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration des associations subventionnées, ne participent pas au vote pour celles-ci conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Il est également rappelé qu'une convention est obligatoire pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros (liste annexée à la présente délibération) et que cette convention détermine les conditions de versement et d'utilisation des fonds.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE : les subventions aux associations figurant en annexe du budget primitif 2017.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

10.2 Maison de l'Initiative

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **la Maison de l'Initiative** d'un montant de **962 430 euros**, dont une avance de 400 000 euros versée en janvier 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	23
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : E. HAEGMAN, O. BERTHE, B. CUVILLIER, M. DASSONVILLE, S. WALLYN

10.3 A.S.T.V.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **l'A.S.T.V.** d'un montant de **495 000 euros**, dont une avance de 200 000 euros versée en janvier 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	24
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : M. BEYAERT, M. POLLAERT, D. WALLYN, K. FAMCHON

10.4 Espace Santé du Littoral

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **l'Espace Santé du Littoral** d'un montant de **476 976 euros**, dont une avance de 200 000 euros versée en janvier 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
Pour	24
Contre	0
Abstentions	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : N. BENALLA, S. KHELLAF, M.L. VANDENBOSSCHE, J. DA SILVA

10.5 Régie de Quartier

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **la Régie de Quartier** d'un montant de **223 000 euros**, dont une avance de 65 000 euros versée en janvier 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
Pour	24
Contre	0
Abstentions	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : M. BEYAERT, E. HAEGMAN, O. BERTHE, J.C. PLAQUET

10.6 C.C.A.S.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement **au C.C.A.S** d'un montant de **800 000 euros** et une subvention pour la masse salariale **800 000 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	22
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participant pas au vote : M.L. VANDENBOSSCHE, M. POLLAERT, D. CAREME, J. DA SILVA, O. BERTHE, K. AMICHI

10.7 Syndicat d'Initiative

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement au **Syndicat d'Initiative** d'un montant de **103 554 euros**, dont une avance de 40 000 euros versée en janvier 2017.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participant pas au vote : D. WALLYN, K. FAMCHON

10.8 A.S.F.I.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'**A.S.F.I.** d'un montant de **2 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : K. TOUIL, A. ZAOUI

10.9 Au départ d'Ajar

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association **Au départ d'Ajar** d'un montant de **3 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participe pas au vote : B. GOIDIN

10.10 Le Chevalier Synthois

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association **Le Chevalet Synthois** d'un montant de **1 200 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE
Pour 27
Contre 0
Abstentions 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participe pas au vote : E. HAEGMAN

10.11 O.G.S. Billard

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **L'O.G.S. Billard** d'un montant de **8 200 euros**.

- **7 500 euros pour le fonctionnement**
- **700 euros pour les parcours éducatifs**

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE
Pour 27
Contre 0
Abstentions 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participe pas au vote : M. POLLAERT

10.12 O.G.S. Amicale Canine

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **L'O.G.S. Amicale Canine** d'un montant de **7 500 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE
Pour 26
Contre 0
Abstentions 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : M. BEYAERT, B. JUNOT

10.13 A.S.G.D.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à **L'A.S.G.D.** d'un montant de **5 000 euros**.

En vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le versement de la subvention à l'association telle qu'elle figure dans la liste en annexe du BP 2017.

IMPUTE la dépense à l'article 657.4 sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>27</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)</i>

Ne participe pas au vote : K. AMICHI

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Comme chaque année on n'a pas de regard global sur les subventions attribuées aux associations, on n'a pas la liste des associations qui se sont vues refuser leur subvention et comme vous l'avez dit Monsieur WALLYN l'obligation légale c'est que le conseil municipal présente le montant et l'objet de la subvention, or là on a le montant et le nom d'une action. Le nom de l'action n'est pas très révélateur, ce n'est pas très explicite. Vous comprenez ce que je veux dire ? Cette obligation n'est pas remplie parce qu'elle n'est pas suffisamment claire et comme je vous le dis pas de transparence donc on ne participera pas au vote. On ne vote pas contre car on n'est pas du tout contre le soutien aux associations bien au contraire, on s'abstient du fait du manque de transparence. Je souhaite être claire là-dessus.

Monsieur WALLYN :

Juste une petite précision, je regrette votre décision mais je regrette également que vous n'ayez pas participé aux commissions où j'aurais pu vous répondre en direct association par association...

Madame CHABAB :

Vous avez vu la liste des associations !

Monsieur WALLYN :

Je suis d'accord avec vous.

Madame CHABAB :

C'est moins compliqué d'avoir un tableau récapitulatif. Je ne viens pas en commission poser des questions et prendre des notes sur... vous voulez qu'on les comptes les associations ? C'est énorme, voilà quand on a une obligation légale de préciser l'objet, le nom d'une action n'est pas un objet. Et ce que je demande c'est vraiment un petit descriptif, c'est la même chose que la programmation politique de la ville. La répétition fixe la notion donc peut-être qu'un jour cela va rentrer.

Monsieur WALLYN :

Dans ce domaine là on essayera de s'améliorer mais cela n'empêche pas que l'on peut se rencontrer et si vous avez des interrogations par rapport à certaines associations on est à votre disposition.

Monsieur le Maire :

Madame BENALLA ?

Madame BENALLA :

Je profite de cette délibération afin d'aborder la décision inique et donc scandaleuse du conseil départemental de suspendre le RSA pour 1 700 allocataires sur le territoire de Flandres Maritimes et les conséquences d'une telle décision pour le CCAS de Grande-Synthe, Monsieur le Maire.

Comme tous les Départements de France, nous savons que le Département du Nord souffre de déficits budgétaires depuis que l'État a opéré sur ces derniers un important transfert de charges.

Pour équilibrer les budgets, la droite, qui dirige une majorité de départements depuis mars 2015, considère les allocataires du RSA comme une variable d'ajustement. Une variable d'ajustement alors que nous parlons de gens, de familles en situation précaire, comme le précisait tout à l'heure Martial.

Ainsi, sur les 115 000 allocataires du RSA que compte le département du Nord, 7 500 allocataires ont vu leur RSA amputé de 100 euros par mois pendant 4 mois, tandis que 450 autres allocataires ont vu leur RSA purement et simplement supprimé pour la même durée sous le prétexte qu'ils n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi.

L'amputation et la suppression du RSA sont une véritable atteinte aux droits humains qui stipulent pourtant dans sa déclaration à l'article 25 « un droit de vivre dignement » !

La majorité de droite au Conseil Départemental, qui a pris cette décision, portera l'entière responsabilité si demain ces gens sont expulsés de leur logement, privés de gaz et ou d'électricité, faute d'avoir pu payer leurs factures et/ou leur loyer !

S'attaquer aux demandeurs d'emploi, aux allocataires des minima sociaux, focaliser sur eux les projecteurs pour mieux les discréditer et les rendre responsables de tous les maux, est insupportable, injuste et lâche. Mais c'est surtout le moyen de protéger et de disculper les vrais responsables de notre situation : à savoir ceux qui licencient à tour de bras, délocalisent, fraudent la sécurité sociale et ont recours à l'évasion fiscale. Car il faut le rappeler que les diverses formes d'évasion et de fraudes fiscales représenteraient pour la France un manque à gagner annuel compris entre 60 et 80 milliards d'euros soit 16 à 22 % des recettes fiscales brutes de l'État. Je ne pense pas que les allocataires du RSA ou des minima sociaux aient recours à celles-ci mais c'est toujours eux qu'on stigmatise et qu'on montre du doigt.

En attendant, ces pauvres gens, les allocataires, privés de leurs droits doivent eux faire face aux difficultés quotidiennes.

Ma question s'adresse donc à Madame l'adjointe et vous Monsieur le Maire car je vous sais attaché Monsieur le Maire aux valeurs de justice, d'égalité et d'humanisme et donc qu'il nous est inconcevable de laisser nos concitoyens dans la difficulté.

Savons-nous combien, à ce jour, de nos concitoyens sur les 1 700, sont concernés sur le territoire de notre commune ?

Notre CCAS a-t-il été sollicité, et comment est-il prévu de répondre aux éventuelles demandes consécutives à cette nouvelle situation ?

Enfin Monsieur le Maire je vous demande également de mener l'action auprès du Conseil Départemental, avec vos moyens, afin d'exiger le respect et la dignité pour toutes et tous, et le rétablissement du droit au RSA sans aucune condition.

Monsieur le Maire :

Le CCAS m'indique que pour l'instant on n'a vu personne arriver parce qu'il y avait une suspension du RSA à Grande-Synthe et s'il y avait des conséquences dramatiques, des expulsions je vous rappelle que l'on s'oppose à toute expulsion locative pour des raisons sociales, ni même à des coupures d'énergie donc on interviendra ici à la ville de Grande-Synthe. Je vais en parler à mes collègues de l'agglomération pour faire une démarche auprès du président du Conseil Départemental comme on l'a

déjà fait d'ailleurs sur d'autres points compte tenu des décisions prises par ce conseil départemental car effectivement elles sont assez iniques. Et puis je vais aussi vous faire une réponse politique, le RSA peut être remplacé par le revenu universel parce que je pense que de toute manière cela fait des années que j'en parle dans mes discours et je pense que c'est, que l'on veuille ou non, la solution qui sera mise en œuvre dans quelques années. Cela réglerait définitivement ce problème et on arrêterait de stigmatiser les pauvres dans ce pays et de leur faire porter des responsabilités en mettant un revenu universel que certains reverseraient par l'impôt de toute manière et que cela donnerait à d'autres les moyens de vivre et moi je suis pour un revenu universel à 1 000 euros on n'y est pas encore mais on en prend le chemin.

Voilà Madame BENALLA ce que je pouvais vous dire à ce propos.

Madame CHABAB :

Pour rebondir sur ce que vient de dire Madame BENALLA là c'est vraiment la preuve parce qu'on entend beaucoup dans cette campagne électorale des citoyens dire qu'il n'y a pas de différence entre la droite et la gauche donc on va aller voter extrême droite. Là c'est la preuve de la différence qu'il y a entre la droite et la gauche. Et c'est vraiment une preuve que la réponse à la crise économique c'est bien les dispositifs d'aide sociale qui existent et qui font de la France ce grand pays qui nous est envié de par le monde. Ces minimas sociaux qui sont souvent pointés du doigt par ceux qui considèrent payer trop d'impôts. Là aujourd'hui on voit que, lorsqu'il n'y a plus ces dispositifs là, les droits élémentaires ne sont plus respectés donc je pense qu'ici nous sommes tous des élus responsables, il est important de militer, il est important de mobiliser notre population pour aller voter dès le premier tour le 23 avril et je pense également que le revenu universel ça peut-être une réponse parce que pendant longtemps, lorsqu'il y a eu la réforme du RSA, les personnes bénéficiaires du RSA qui n'étaient pas employables pouvaient être inscrits au Pôle Emploi ou pas et être accompagnées par le département, bénéficiaire d'un accompagnement spécifique, un accompagnement social sans obligation d'être inscrit au Pôle Emploi. Cela avait du sens, réglez d'abord vos difficultés sociales, de santé etc avant de vous remettre à la recherche active d'un emploi. Là aujourd'hui on voit où on veut en venir. Des personnes non employables risquent de ne pas trouver un emploi, de ne pas respecter leur engagement auprès du Pôle Emploi radiation et plus de versements de prestations sociales, donc la mobilisation est plus que jamais importante face à la crise que l'on vit depuis 2008 et qui n'est pas prête de s'arrêter.

Madame BENALLA :

Si je vous rejoins tous les deux sur certaines choses il y a un point sur lequel je ne vous rejoins pas vous le savez bien c'est sur le revenu universel, je pense que l'augmentation du SMIC est une des solutions. Mais pour autant je ne crois pas que c'est là le sujet de la discussion. Effectivement je vous remercie de saluer et de dire que vous allez intervenir auprès de ce conseil départemental. Je salue aussi Madame CHABAB votre remarque sur effectivement la différence entre la droite et la gauche pour le coup on la voit soyons très clairs. Je ne pense pas non plus que les minimas sociaux soient la solution, je pense vraiment qu'il faut augmenter le pouvoir d'achat, bref je ne vais pas faire ici une réunion politique mais pour autant je salue effectivement notre accord à tous sur ce sujet.

Monsieur POLLAERT :

Monsieur le Maire je voudrais aussi signaler qu'il ne s'agit pas seulement du RSA, de plus en plus la caisse d'allocations familiales suspend toutes les allocations des allocataires. Allocations familiales, RSA, allocations logements pour une durée de 1 à 3 mois en mettant les gens dans la difficulté. Cela devient insupportable et en plus ils adressent ces personnes au CCAS. C'est l'horreur absolue.

Monsieur le Maire :

On est d'accord, c'est une triple peine. Je voulais juste terminer en disant qu'il ne faut pas se laisser gruger par ces candidats qui se disent de gauche mais qui préconisent des politiques de droite. C'est le cas de ce candidat.

11. PASS'SPORT

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique sportive et éducative, la municipalité souhaite renouveler le dispositif « Pass'sport » pour la saison sportive 2017-2018.

Le principe est d'apporter une aide financière à certaines familles pour prendre en charge une partie des frais de cotisation à un club ou association sportive de la commune. Elle est destinée aux enfants âgés de moins de 18 ans, dont le foyer présente un quotient familial inférieur à un certain seuil.

L'objectif est de favoriser la pratique sportive et de la démocratiser.

Le montant de l'aide est différent en fonction du quotient familial.

- Pour le quotient familial entre 0 et 200 euros, le montant de l'aide sera de 50 euros par foyer.
- Pour le quotient familial entre 200 et 400 euros, le montant de l'aide sera de 40 euros par foyer.
- Pour le quotient familial entre 400 et 600 euros, le montant de l'aide sera de 30 euros par foyer.

La commune s'engage sur présentation d'une facture et des coupons remis aux bénéficiaires du dispositif, à rembourser les associations partenaires selon les modalités sus définies.

Tous les clubs et les associations sportives de la ville passeront une convention avec la collectivité pour la mise en place de ce dispositif.

Un crédit total **de 50 000 euros** est ouvert au titre du « **PASS'SPORT** », au Budget Primitif 2017 à l'article 6714 bourses et prix chapitre 67.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE VOTER le crédit total ouvert au titre du « Pass'sport ».

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

D'IMPUTER la dépense à l'article 6 714 bourses et prix chapitre 67 du budget primitif 2017.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

C'est un dispositif qui a tout son sens à Grande-Synthe. Est-ce qu'en 2016 on a eu beaucoup de familles car je sais qu'en 2015 on a eu du mal à démarrer ? Vous n'avez peut-être pas les chiffres en tête ?

Monsieur BEYAERT :

Moi j'ai le montant 12 000 euros mais on vient de me dire que c'est 350 personnes. Il est vrai que ce n'est pas assez utilisé mais cela prend tout doucement son envol et il y a une bonne relation avec les clubs qui pour certains avaient quelques craintes au départ.

12. Aide financière communale au titre des dépenses d'économie d'énergie

RAPPORTEUR : Sylvain MAZZA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour l'année 2016 l'assemblée avait voté une enveloppe de 80 000 euros pour apporter une aide financière aux propriétaires au titre des dépenses d'économie d'énergie.

La ville de Grande-Synthe forte de sa politique en faveur des économies d'énergie et souhaitant développer et accentuer ses ambitions de transition souhaite proposer le renouvellement de ce disposition pour l'année 2017.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de ces aides financières, selon le tableau annexé, de valider une enveloppe globale de 80 000 qui a été prévue au BP 2017 au chapitre 20 article 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé/bâtiment ».

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire :

C'est 86 dossiers. C'est bien car depuis que cette aide existe cela a fait bondir le nombre de dossiers. Cela vient doubler l'aide communautaire et cela rend service à des habitants de la ville.

Madame CHABAB :

On doit être la première ville de l'agglomération à utiliser le dispositif de la CUD ?

Monsieur le Maire :

Je vais avoir le bilan de l'année 2016 mais Dunkerque est une grosse ville donc elle a plus la possibilité d'avoir des dossiers. En ratio par habitant par contre oui.

13. Provision pour dépréciation des compte tiers

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction M14 rend obligatoire la constitution de provision pour créances susceptibles d'être admises en non valeur.

Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public à savoir un montant admis en non valeur de 3 294.41 en 2013 et 6 325.19 en 2014 et de 3567.53 en 2016.

Conformément à l'article L.2321-2 du CGCT, Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de fixer le montant de cette provision à 4 000 euros.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Monsieur BEYAERT :

J'attire votre attention sur la très faible proportion d'admission en non valeur sur la commune de Grande-Synthe et félicite les services parce qu'ils font un gros travail pour qu'il n'y ait pas d'impayés.

Madame CHABAB :

C'est quoi la non valeur ?

Monsieur le Maire :

C'est si par exemple on n'est jamais payé d'une location de garage...

Madame CHABAB :

Ce n'est pas élevé !

Monsieur le Maire :

Non les services font bien la chasse et donc aujourd'hui cela ne concerne quasiment que les cantines.

E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations

RAPPORTEUR : Dany WALLYN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **80 000 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnel aux associations », au Budget Primitif 2017.

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition.

IMPUTE les dépenses aux articles 6574 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

2. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide aux projets » au titre de l'année 2017

2.1 Délibération générale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **397 669.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2017, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la liste des subventions à verser au titre de ce fonds suivant les conditions fixées avec les associations par convention.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE le crédit total de **397 669.85 euros** ouvert au titre du Fonds d'Aide aux Projets.

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

2.2 Au départ d'Ajar

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **397 669.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2017, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Monsieur le Maire décide d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes à l'association **au départ d'Ajar** :

- **Organisation d'un goûter à Pâques : 500 euros**
- **Organisation du Noël d'Ajar: 500 euros**
- **Organisation d'un goûter partagé : 500 euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participe pas au vote : B. GOIDIN

2.3 OGS Amicale Canine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **397 669.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2017, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Monsieur le Maire décide d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes à l'association **O.G.S. Amicale Canine** :

- **Organisation fête du chien : 4 000 euros**
- **Concours Mondioring : 1 700 euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : M. BEYAERT, B. JUNOT

2.4 A.S.F.I.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **397 669.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2017, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Monsieur le Maire décide d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes à l'association **ASFI** :

- **GS récup : 500 euros**
- **Solidarité Maroc : 2 000 euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participent pas au vote : K. TOUIL, A. ZAOUI

2.5 A.S.G.D.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **397 669.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2017, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Monsieur le Maire décide d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes à **l'A.S.G.D.** :

- **Accueil et écoute : 4 000 euros**
- **Organisation de discrim action : 1 000 euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participe pas au vote : K. AMICHI

2.6 Chevalet Synthois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **397 669.85 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2017, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

Monsieur le Maire décide d'octroyer, au titre de ce fonds, les subventions suivantes à l'association **le Chevalet Synthois** :

- **Création d'œuvres pour octobre rose : 200 euros**
- **Achat de chevaux : 300 euros**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

IMPUTE les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
Pour	27
Contre	0
Abstentions	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

Ne participe pas au vote : E. HAEGMAN

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 1^{er} MARS 2017

Monsieur le Maire :

Madame BENALLA ?

Madame BENALLA :

Oui je vais faire très vite car je sais que ce soir il y a un match de foot.

Nous allons nous séparer, dans quelques semaines doit se décider l'avenir de notre pays ! Les dimanches 23 avril et 7 mai prochains.

J'aurais aimé Mesdames et Messieurs les élus, mais aussi les autres personnes assistant à notre réunion partager avec vous, en toute simplicité, et avec sympathie quelques lignes d'une œuvre littéraire écrite en 1885 et cependant tellement d'actualité, n'y voyait ici aucune morale de ma part mais notre engagement, notre militantisme à tous enfin je l'espère devraient vous permettre d'apprécier ces quelques lignes.

Il s'agit de Germinal d'Émile Zola, le héros Etienne Lantier quitte la mine, c'est la fin du roman, mes excuses pour celles et ceux qui ne l'auraient pas lu.

Etienne s'en va après avoir tant perdu de camarades, tant de luttes, tant d'espoir face au monde capitaliste qui détient déjà tous les pouvoirs ! Sur le chemin qui le mène à la gare il aperçoit les hauts fourneaux des usines, les chevalements des puits des mines.

Ainsi se termine le chapitre :

« Et, sous ses pieds, les coups profonds, les coups obstinés des rivelines continuaient. Les camarades étaient tous là, il les entendait le suivre à chaque enjambée. À gauche, à droite, plus loin, il croyait en reconnaître d'autres, sous les blés, les haies vives, les jeunes arbres... Maintenant, en plein ciel, le soleil d'avril rayonnait dans sa gloire, échauffant la terre qui enfantait. Du flanc nourricier jaillissait la vie, les bourgeons crevaient en feuilles vertes, les champs tressaillaient de la poussée des herbes. De toutes parts, des graines se gonflaient, s'allongeaient, gerçaient la plaine, travaillées d'un besoin de chaleur et de lumière. Un débordement de sève coulait avec des voix chuchotantes, le bruit des germes s'épandait en un grand baiser. Encore, encore, de plus en plus distinctement, comme s'ils se fussent rapprochés du sol, les camarades tapaient. Aux rayons enflammés de l'astre, par cette matinée de jeunesse, c'était de cette rumeur que la campagne était grosse. Des hommes poussaient, une armée noire, vengeresse, qui germait lentement dans les sillons, grandissant pour les récoltes du siècle futur, et dont la germination allait faire bientôt éclater la terre. »

Je nous souhaite également à tous et à nos générations futures une belle germination, une germination, dont les fruits seront de nouveaux droits, une nouvelle République faite d'espoir, de Fraternité pour un avenir meilleur. Un avenir construit par et pour l'Humain d'Abord !

Bon vote à tous.

Monsieur le Maire :

L'Abbé Pierre disait aussi, moi j'aime bien l'Abbé Pierre surtout dix ans après sa mort « n'attendons pas de nos gouvernants qui nous disent comment être solidaires, montrons leur la société dans laquelle nous voulons vivre ils comprendront ». C'est aussi ce que les citoyens doivent montrer.

Prochain conseil municipal le mardi 20 juin 2017 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19h15.